

# Rapport sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes de SupremeX inc.

Publication : 27 mars 2025

## INTRODUCTION

Nous sommes heureux de présenter ce rapport décrivant les activités de SupremeX inc. au cours de l'exercice financier 2024 afin de respecter les exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (« la Loi »).

SupremeX inc., dont le siège social est situé à LaSalle, Québec, Canada, est un chef de file dans la fabrication d'enveloppes et de produits d'emballage comptant des usines partout en Amérique du Nord. Les valeurs fondamentales de notre entreprise sont le travail d'équipe, la communication, l'excellence, le respect et l'intégrité.

SupremeX demeure déterminée à faire en sorte que ses pratiques d'affaires, ses procédures en matière de ressources humaines, la sélection de son personnel et de ses partenaires d'affaires respectent les principes de bonne foi afin d'adresser et d'éradiquer les pratiques d'exploitation de notre chaîne d'approvisionnement.

## PRINCIPALES MESURES DE 2024

Au cours de l'exercice 2024, nous avons poursuivi notre cheminement vers la création d'une entreprise durable en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilisation dans nos activités. En août 2024, nous avons publié notre premier rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui souligne notre vision d'être reconnue comme une organisation dynamique axée sur les employés. Pour faire progresser cette ambition, nous avons participé à la plateforme EcoVadis mondialement reconnue où nos politiques, procédures et résultats sont évalués par rapport aux meilleures pratiques mondiales. Cet engagement envers la transparence nous aide à continuer d'acquérir une meilleure compréhension des risques associés au travail forcé et au travail des enfants et de la manière dont ces risques peuvent toucher nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

De plus, nous avons effectué une vérification externe liée à notre certification du Forestry Stewardship Council (FSC), qui comprend la validation d'un engagement envers les exigences fondamentales du FSC en matière de main-d'œuvre. Ces exigences de base comprennent des efforts visant à éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire à faire en sorte que les relations de travail soient volontaires et fondées sur le consentement mutuel.

Comme par le passé, nous demeurons déterminés à maintenir des normes élevées d'intégrité et de responsabilité dans la conduite de nos activités, en plus de faire croître notre entreprise et sa valeur. Bien qu'aucune formation spécifique liée au travail forcé et le travail des enfants ne soit offerte à nos employés, notre Code d'éthique professionnelle, notre Code de l'employé et notre Politique de dénonciation demeurent en place pour en assurer l'harmonisation et la conformité à l'échelle de l'entreprise. Ces politiques font en sorte que tous les employés mènent leurs activités en faisant preuve d'une intégrité irréprochable et se conforment à l'ensemble des lois, règles et règlements applicables.

## NOTRE STRUCTURE

SupremeX inc. est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). SupremeX est un émetteur assujéti dans l’ensemble des provinces et territoires du Canada et ses actions ordinaires sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole (« SXP »). Le siège social de la Société est situé au 7213, rue Cordner, LaSalle (Québec), H8N 2J7.

## NOS ACTIVITÉS

SupremeX est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d’enveloppes ainsi qu’un fournisseur de solutions d’emballage en plein essor. SupremeX compte neuf installations manufacturières réparties dans quatre provinces au Canada et cinq installations manufacturières dans quatre états aux États-Unis, et emploie environ 900 personnes (incluant approximativement 700 au Canada et 200 aux États-Unis). Le vaste réseau de SupremeX lui permet de fabriquer et distribuer efficacement des produits d’enveloppe et d’emballage conçues selon les spécifications des grandes sociétés nationales et multinationales, d’entreprises de publipostage, de distributeurs, d’organismes publics, de PME et de fournisseurs de solutions.

## NOTRE CHAÎNE D’APPROVISIONNEMENT

SupremeX se procure la grande majorité des biens et services nécessaires à ses activités auprès de grandes sociétés au Canada et aux États-Unis. Les activités locales peuvent faire appel à des services tels que l’entretien et le nettoyage auprès de petits fournisseurs locaux situés à proximité de nos usines de fabrication.

Nos achats les plus importants sont les matières premières primaires, composées de papier et de carton, achetées auprès de grandes usines et de distributeurs nationaux situés au Canada et aux États-Unis. Au cours de l’exercice 2024, nous avons élargi notre chaîne d’approvisionnement pour inclure les sources de papier et de carton en provenance de l’Europe occidentale.

Les matières secondaires sont des adhésifs, des encres, des films et des matériaux d’emballage achetés à des fournisseurs situés au Canada et aux États-Unis, généralement à proximité de nos sites de production.

## ÉVALUATION ET IDENTIFICATION DES RISQUES

SupremeX exerce ses activités au Canada et aux États-Unis, comme ses principaux fournisseurs, et elle utilise des matières premières provenant principalement de ces deux pays. En 2024, nous avons mis à jour l’évaluation des risques de notre chaîne d’approvisionnement afin de relever les industries, les produits et les pays considérés comme présentant un risque élevé de pratiques de travail forcé et de travail des enfants. Des indices publiés, tels que le Global Slavery Index et le Corruption Perceptions Index, ont été consultés pour cet exercice. Le Canada, les États-Unis et l’Europe occidentale, au niveau national, présentent un faible risque inhérent de travail forcé, d’esclavage moderne et de travail des enfants (voir les références).

De plus, toutes les régions où nous exerçons nos activités et d’où nous nous approvisionnons ont des lois du travail rigoureuses et des mécanismes d’application robustes. Par exemple, les États-Unis et le Canada ont des normes du travail exhaustives qui protègent les droits des travailleurs et interdisent le travail des enfants et le travail forcé. L’Union européenne dispose également de réglementations et de directives strictes visant à éliminer le travail forcé et à garantir des conditions de travail équitables.

D'autre part, pour le papier provenant de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, nous comptons sur des organisations certifiées FSC pour aider à assurer que notre chaîne d'approvisionnement maintient notre engagement commun envers la durabilité et les efforts visant à éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire.

À la suite de notre évaluation des risques, nous avons conclu que la majorité des produits et services de notre chaîne d'approvisionnement sont associés à un risque faible.

## NOS POLITIQUES, NOS MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET MESURES DE REMÉDIATION

Puisque la majorité de notre chaîne d'approvisionnement est dans un environnement à faible risque, nous comptons sur notre code d'éthique et le recours à des fournisseurs dont la réputation est bien établie pour atténuer les risques de travail forcé ou de travail des enfants.

Conformément à nos valeurs fondamentales d'excellence et d'intégrité, nous reconnaissons qu'une petite partie de notre chaîne d'approvisionnement peut contenir du papier provenant de pays asiatiques qui présentent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Pour limiter ce risque, nous évaluons en permanence nos sources d'approvisionnement et nous nous appuyons sur les matériaux importés pour respecter l'ensemble de la législation canadienne. Celle-ci interdit l'importation de biens produits par le travail forcé ou le travail des enfants et garantit que nos fournisseurs n'utilisent pas d'intrants susceptibles d'avoir été produits par le travail des enfants ou le travail forcé.

Jusqu'ici, nous n'avons identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement qui exigerait des mesures de remédiation.

## CONTRÔLE DE L'EFFICACITÉ

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures visant à garantir que nos activités et nos chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé et de travail des enfants, nous nous engageons à :

- Surveiller et, chaque année, évaluer la conformité à la Loi, puis communiquer les résultats à l'équipe de direction de SupremeX;
- Passer régulièrement en revue le Code d'éthique professionnelle et le Code de l'employé afin de s'assurer qu'ils sont à jour et adaptés à l'objectif visé.

## MESURES À VENIR

Pour la prochaine année, nous avons comme objectif de continuer de passer en revue nos politiques et procédures en accordant une attention particulière au travail forcé et au travail des enfants. Nous prévoyons aussi poursuivre le dialogue avec nos principaux fournisseurs pour comprendre les mesures qu'ils prennent pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

Nous comptons sur les commentaires et l'engagement de toutes nos parties prenantes pour faciliter notre poursuite de l'excellence et de l'amélioration continue à l'échelle de l'entreprise.

## INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport peut contenir des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment des énoncés concernant nos plans, nos objectifs ou d'autres informations qui excluent les faits historiques et contiennent des expressions, comme pouvoir ou devoir, ou des expressions similaires qui évoquent des résultats ou événements futurs. Les informations prospectives sont fondées sur les renseignements disponibles actuellement et sur les hypothèses que nous jugeons appropriées dans les circonstances. Cependant, les informations prospectives sont assujetties à des incertitudes et risques importants. Plusieurs facteurs sont susceptibles de faire varier considérablement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées dans les informations prospectives. Ces risques ainsi que d'autres éléments sont abordés en détail dans notre plus récent rapport de gestion accessible dans notre profil SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux informations prospectives contenues dans les présentes. Ces informations sont jugées raisonnables au moment où elles ont été faites. Sauf si les lois applicables l'exigent, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective contenue dans ce rapport.

## APPROBATION DE LA DÉCLARATION

Le rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)(a) de la Loi par le conseil d'administration de SupremeX inc.

À titre de d'administrateur, de président et chef de la direction de SupremeX inc., et non à titre personnel, j'atteste la conformité du présent rapport aux exigences de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Signature

(signé) Stewart Emerson

J'ai le pouvoir de lier SupremeX inc.

Stewart Emerson

Administrateur, président et chef de la direction  
SupremeX, Inc.

Date: 27 mars 2025

## RÉFÉRENCES

[Modern slavery in United States | Walk Free](#)

[Canada | The Global Slavery Index \(walkfree.org\)](#)